Envoyé en préfecture le 22/10/2025
Reçu en préfecture le 22/10/2025
Publié le
ID : 033-213303480-20250925-D2025_39-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°39

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	10
Date de convocation	:	19 septembre 2025

Présents : Mme CHAMBAUD, M. INDA, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme ROURE, M. LARDIN, Mme LEDEZ
Absents : Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. BOUILLEAU (pouvoir à M. INDA), Mme NIEUWAAL (pouvoir à Mme BEAUPIED-BLANCHET), M. CATTOEN, M. ARDILLEY
Secrétaire de séance : Mme TRASSARD
Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : NOMINATION MEMBRES COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES DETAILLES DES OPERATIONS DE TOUTE ENTREPRISE LIEE A LA COMMUNE PAR UNE CONVENTION FINANCIERE COMPORTANT DES REGLEMENTS DE COMPTE PERIODIQUES

RAPPORTEUR : Véronique CHAMBAUD

VU l'article 2222-1 et 3 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2121-22 du Code Général des collectivités territoriales

Suite à la dernière réunion du Conseil municipal, Madame le Maire appelle l'assemblée à fixer la composition de la commission à 5 membres et à nommer ses membres, sachant que cette dernière doit prendre en compte les différentes composantes politique du Conseil, réservant une place à chaque liste d'opposition.

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**
ACCEPTE la composition de cette commission, en fixant le nombre de membres à 5,
NOMINE les Membres suivants : Mme ROURE, Mme BEAUPIED-BLANCHET, M. CARBONNIER, M. LASSALLE, M. INDA
CHARGE Madame le Maire de réaliser tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait et certifié conforme.

Le 14 octobre 2025
Le Maire
Véronique CHAMBAUD

Affiché le 14 octobre 2025
La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD

MAIRIE DE QUEYRAC 33 (Gironde)

Le Maire,
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.